

Point 14 du CE RSI du 23 et 24 Avril 2014 : information sur la mutualisation de certaines activités et sur l'évolution des équipes APR au sein des UPR

Synthèse du document

Le projet concerne l'ensemble des activités des départements Anticipation et programme des réseaux (APR des 5 UPR). Le projet s'articule autour de 2 axes :

1. Mutualisations d'activités

	ETP actuel (hors managers)	ETP prévisionnels (hors managers)	Entité prenante
Ingénierie Equipements	17(26 salariés)	14 soit -3 ETP	UPRO (eff 6 ETP fin 2014)
Programmation /planification BAS/ ECR/SBC	1.5 (6 salariés)	1 soit – 0.5 ETP	UPRO (eff 1 ETP)
Programmation RTC/matrice / MGW	6.5 (12 salariés)	4.5 soit – 2 ETP	UPRIDF
Prévisions/trajectoires	3.5(8 salariés)	1.5 soit – 2 ETP	DPMO

2. Organisation interne des APR

Refonte de l'organisation, création de 3 pôles au lieu de 6

- Marketing réseau et programmation mobile
- Programmation réseau structurant et planification
- programmation des réseaux d'accès fixes

Calendrier présenté

- information CE RSI : avril 2014
- consultation du CE RSI : Juillet 2014
- Saisie des CHSCT des UPR : à partir d'avril 2014
- Mise en œuvre du projet : septembre 2014

Analyse CFE/CGC

1. **Effectifs** : Quelle est la justification de la baisse des effectifs ETP pour les 4 équipes mutualisées (ex Ingénierie Equipements – 3 ETP)
2. **Effectifs** : demande de prise en compte dans le volume de recrutements des TPS à venir d'ici 2016
3. **Recrutements** : les recrutements devront se faire en avance de phase des départs en TPS (période de formation longue pour des métiers à haute technicité)
- 4.
5. **Effectifs** : Questionnements sur le fonctionnement d'une équipe à compétence nationale comprenant moins de 2 ETP. Demande d'une équipe à 2 ou 3 personnes minimum.
- 6.
7. **Fiches de poste**: Demande de réévaluation des fiches de postes (complexifications liée à la nationalisation) et demande de parcours qualifiants (évolution professionnelle)
- 8.
9. **Recrutements** : demande de priorité à la mobilité interne et en particulier aux salariés des UPR cédantes. si les postes ne sont pas pourvus dans un délai raisonnable, recrutement externe

10. **Technique** : pole ingénierie et Equipements, risques sur la QoS et les délais liés à l'incapacité de réaliser des visites terrain pour s'assurer des pré-requis techniques (dispo de l'infrastructure et des équipements, règles d'ingénieries) qui va faire ces VT ?

11. **Accompagnement mobilité** : accompagnement spécifique pour les managers et salariés souhaitant ou subissant de fait une mobilité.

12. **Charge de travail** : un risque de surcharge d'activité est prévisible dans la phase de reprise des activités par les pôles nationaux. Demande de pouvoir faire appel à des renforts externes temporaires pour absorber

13. **Localisation des pôles nationaux** : Les actes de l'entreprise doivent être en phase avec ses discours au risque de perdre toute crédibilité aussi nous demandons avec insistance de localiser l'intégralité des pôles nationaux en province et non pas à Paris.
- 14.

15. **Organisation interne des APR** : demande de laisser de la marge de manœuvre en UPR pour l'organisation des équipes APR pour prendre en compte les spécificités locales (sites distants, méthodes de travail...)

Questions

Question sur la localisation géographique :

Les actes de l'entreprise doivent être en phase avec ses discours au risque de perdre toute crédibilité. aussi nous demandons avec force et insistance de localiser l'intégralité des pôles nationaux APR en province et non à Paris. Pouvez-vous vous engager à appliquer vos engagements dans ce dossier ?

R : nous nous appuyons sur l'expertise locale déjà dispo. Pour paris, il existe une expertise à IDF . nous nous appuyons sur ce qui existe. Nous ne souhaitons pas délocaliser ces personnes.ça sera Paris pour les 2 équipes concernées

Question sur les effectifs :

Concernant les effectifs cible , comment justifiez vous leur diminution dans les 4 équipes ?

R :gains de productivité car centralisation. si on s'est trompé sur les ETP on s'adaptera

D'autre part Les TPS et retraites à venir d'ici 2016 dans les équipes prenantes n'ont pas été pris en compte. Pouvez-vous intégrer leur remplacement dans les volumes de recrutements ?

R :c'est un ETP cible et non un volume de recrutement

Nous nous interrogeons sur le bon fonctionnement d'une équipe à compétence nationale comprenant moins de 2 ETP(programmation BAS et Prévisions/trajectoires). Nous demandons un dimensionnement minimum à 2 ou 3 personnes.

R :il y aura des backups avec des collègues APR pour les congés.

Question sur le Charge de travail :

La surcharge d'activité dans la phase de reprise des activités par les pôles nationaux est prévisible.

Pour minimiser les RPS liée à cette surcharge nous vous demandons :

1. Que les recrutements devront se fassent en avance de phase des départs en TPS (période de formation longue pour des métiers à haute technicité). Les appels à candidature devront être lancés des la fin de la consultation des CHSCT. pouvez-vous vous y engager ?

R : oui pour le constat et sur la technicité. nous engagerons les recrutements en temps voulu(nous essayerons de faire en avance)

ce n'est pas la consultation des CHSCT qui déclenchera les recrutements.

2. de pouvoir faire appel à des renforts externes temporaires pour absorber la charge en attendant les recrutements

R : oui sur le principe a l'UPRO

Question sur les recrutements : nous souhaitons que soit donnée la priorité aux salariés des UPR cédantes et à la mobilité interne ? Nous demandons également une réévaluation des fiches de postes (complexifications liées à la nationalisation) et demandons la mise en place de parcours qualifiants ; Pouvez-vous nous donner votre accord pour ces points ?

R : oui pour les salariées volontaires et non pour la réévaluation et les parcours qualifiants

Ce n'est pas l'instance. Nous sommes en information.

16. **Technique** : pôle ingénierie et Equipements, risques sur la QoS et les délais liés à l'incapacité de réaliser des visites terrain pour s'assurer des pré-requis techniques (dispo de l'infrastructure et des équipements, règles d'ingénieries) qui va faire ces VT ?

R : comme le veut le procès ça sera ETU qui réalisera. à l'UPRO aussi.

Déplacements exceptionnels sur le territoire national sui PB technique.